

pagne électorale, et si les faits présentés par le ministre du Commerce ne portent pas la conviction dans l'esprit des citoyens loyalistes et patriotes du pays, à l'exception de la province de Québec, je me serai grandement trompé. Aujourd'hui le peuple connaît déjà assez bien les faits. Il juge assez bien le chef de l'opposition et ses partisans, tant dans l'Ontario que dans l'Ouest, ainsi que dans les Provinces maritimes. Quand viendra la consultation électorale et que le peuple entendra discuter la question à fond, les honorables députés de la gauche seront aussi muets en public qu'ils le sont dans cette Chambre depuis deux heures. Comment expliquer ce mutisme? Est-ce qu'ils comprennent la situation qu'ils occupent dans l'esprit public ou bien est-ce la perspective de l'entreprise désespérée qu'il leur faudra tenter aux prochaines élections. Je ne saurais dire, mais ils doivent éprouver une bien vive déception; car il n'y a pas si longtemps encore qu'ils demandaient à grands cris une élection, se croyant sûrs de la victoire. Maintenant les choses ont complètement changé d'aspect.

M. McKENZIE: Le plus tôt sera le mieux. Donnez-nous les élections demain.

M. LALOR: Nous les aurons avant longtemps, et nous espérons bien revoir notre ami de Cap-Breton-Nord au milieu de nous, parce qu'il faut bien ici quelqu'un qui empêche le chef de l'opposition de trop s'enoyer.

L'honorable député de Renfrew-Sud a fait quelques remarques au sujet des électeurs allemands de ce pays, dans un discours destiné à influencer, si possible, les votants allemands de l'Ontario et des autres provinces du Dominion. En réalité, la mesure devant la Chambre ne change en rien la position des anciens colons allemands au Canada. Leur situation demeure la même qu'autrefois, et personne ne le sait mieux que l'honorable député de Renfrew-Sud. Tout le monde le sait, personne ne peut voter au pays, à moins d'avoir prêté le serment de fidélité à la couronne et d'avoir obtenu le droit électoral, et telle est la situation actuelle. Je représente une circonscription où il y a un grand nombre d'Allemands, et je repousse avec indignation toute proposition tendant à déclarer déchu législativement de leur électorat toute une classe de colons et de citoyens honnêtes et respectables. Il n'y a pas de meilleurs citoyens dans le comté que je représente que ces bons vieux colons allemands. Il n'y a pas de meilleure classe de colons dans tout le Canada que ces hommes venus ici il y a quarante ou cinquante ans. Il n'y a aucune

[M. Lalor.]

partie de mon comté que j'aime mieux visiter ou dans laquelle je compte de plus fidèles et plus chauds partisans que dans ces milieux de colons allemands du comté d'Haldimand, et je préférerais mordre la poussière plutôt que de voir ces hommes privés de leur droit de suffrage. Je suis convaincu que ce n'est pas l'intention du Gouvernement ni l'objectif visé par ce bill que ces citoyens souffrent déchéance de leurs droits électoraux. Je fais cette déclaration afin que les Allemands de mon comté sachent que le Gouvernement n'a nullement cette intention et que toute insinuation en ce sens est fautive, parce que la situation de ces citoyens est absolument la même qu'autrefois, au point de vue de leurs privilèges électoraux au pays. Citoyens intègres et respectueux des lois, ils figurent parmi nos cultivateurs d'élite du comté d'Haldimand. Le compte rendu officiel de nos débats en fait foi, j'ai prononcé ici des discours pour la défense des Allemands de mon comté, même avant que cette guerre eût éclaté, et je n'ai rien à désavouer ou à rétracter de ce que j'ai dit en leur faveur.

Les honorables députés de la gauche ne tiennent guère à accorder le droit de suffrage aux parentes des soldats d'outre-mer. Leur opposition à cette disposition de la loi n'est pas bien prononcée, il est vrai; mais ils essaient d'embrouiller la question en réclamant le même droit pour toutes les femmes du Canada, en général. Je suis très fier d'apprendre, d'après les déclarations faites ici cette après-midi ainsi que par les comptes rendus des journaux, que les associations des femmes par tout le Canada ont, par l'entremise de leurs présidentes et vice-présidentes, informé le premier ministre qu'elles ne veulent pas du droit électoral maintenant et qu'elles préféreraient que les parentes des soldats d'outre-mer obtiennent cet honneur. On évalue à 500,000 le nombre des femmes qui auront le droit de suffrage aux prochaines élections et qui voteront aux élections fédérales pour la première fois dans l'histoire du Canada. Je suis partisan de la reconnaissance des droits politiques de la femme en temps utile, mais l'heure n'a pas encore sonné. C'est une élection de guerre qui se prépare. On a dit, cet après-midi, ou, dans tous les cas, un honorable député de la gauche, venant de la province de Québec, a déclaré, au cours de la discussion, que les femmes qui voteront à la prochaine consultation électorale se bornent à toucher l'allocation que leur donne le Gouvernement.

Je ne sais s'il faisait allusion aux femmes des soldats, mais s'il est au pays des personnes qui méritent de recevoir le droit de